

# Le Plan Local d'Urbanisme



## 5.1.6. – Notice eaux pluviales

P.L.U.

Approuvé par D.C.M. le 18 décembre 2007

## NOTICE EAUX PLUVIALES

### ORGANISATION DE L'ECOULEMENT DES RUISSELLEMENTS PLUVIAUX

Le territoire de la commune d'Auzeville a une superficie de 666 ha qui se développe à l'ouest sur un ensemble vallonné versant vers l'Hers et vers la Garonne et à l'est sur la vallée de l'Hers.

Le développement de réseaux pluviaux, exclusivement séparatifs, s'est fait au fur et à mesure de l'urbanisation, par canalisations sur les zones de développement, fossés ou ruisseaux naturels drainant les collines sur les zones plus rurales.

Depuis la loi sur l'eau (décret 93742 du 29 mars 1993), des systèmes de limitation du ruissellement ont été demandés et mis en place sur les aires nouvelles d'urbanisation : bassin de rétention, stockage individuel,.. afin de limiter la surcharge des émissaires situés en aval.

### LA COLLECTE DES EAUX PLUVIALES PAR BASSIN VERSANT

La topographie du site permet de distinguer 2 bassins versants principaux

#### a) Le bassin versant de l'Hers

C'est sur ce bassin versant que sont la quasi totalité des zones urbanisées et à urbaniser. Grande partie des eaux sont recueillies de la partie à l'Ouest de la 113 et la traversent par 4 ouvrages dont trois ont été racalibrés ; le dernier et principal en 2006.

1- La majeure partie des eaux pluviales sont collectées par ce qui était le ruisseau de la Forge, aujourd'hui busé qui prend naissance depuis un affleurement de la nappe phréatique, au début du chemin du Négret et traverse le village ancien. Cet exutoire traverse la 113 au carrefour à feu. Il serpente ensuite dans la plaine jusqu'à rejoindre le contre-canal et un exutoire pluvial de la commune de Ramonville. Il passe sous le canal par le siphon Madron, doublé en 1967 et constitue le ruisseau de Cinquante jusqu'à l'embouchure à l'Hers.

2- Les secteurs Nord et Nord-Est urbanisés de la partie en coteau ont leur propre exutoire busé jusqu'à deux traversées de 113 au droit du chemin du Moulin Armand et en limite avec la commune de Ramonville. Celui mitoyen avec Ramonville rejoint le précédent au contre-canal pour constituer le ruisseau de Cinquante ; celui au droit du chemin du Moulin Armand rejoindra le réseau de la ZAC du pont de bois.

3- En plaine les eaux pluviales des secteurs urbanisés rejoignent le ruisseau de la Forge et, principalement pour les secteurs Sud et Sud-Est (Mimosas, Negues Saumes, Borde Rouge, INRA), le fossé aujourd'hui en grande partie busé qui sépare la commune de Castanet depuis la RN 113 jusqu'au contre-canal. Le canal est traversé par le siphon à côté de l'aire du Rachai pour ensuite rejoindre l'Hers .

4- Pour une dernière partie proche de Mervilla, la pente générale est vers le Sud. Les eaux de ruissellement rejoignent celles de la partie Le Catilat et Fumas dans la commune de Castanet puis l'Hers par le réseau de Castanet.

#### b) Le bassin versant de la Garonne.

Ce secteur n'est pratiquement pas urbanisé à l'exception de deux fermes isolées (Bourlès et Blancas), d'un habitat diffus à très diffus constitué en 1965-85 (Bourles, Val d'Eole), d'un lotissement récent (Hameau de Goutil), Les eaux de ruissellement sont collectés par les ruisseaux du Plajou et du Bosc Blanc qui se rejoignent en limite de Pechbusque et Ramonville puis Toulouse pour constituer le

ruisseau de Bonneval, jusqu'à la Garonne

## SECTEURS EN PROJET

Les potentialités de développement à court et moyen terme résident dans la ZAC du pont de bois, le secteur Argento, le secteur le Lamalamaure.

### a) La Zac du pont de bois

Elle couvre 45 ha en habitat et activité. Les réseaux et de voiries sont en cours de construction. C'est l'occasion par des travaux d'aménagement d'améliorer en plaine la circulation des eaux de ruissellement provenant des coteaux et du site lui même avec notamment la création d'un bassin d'orage.

### b) le secteur d'Argento dont les eaux pluviales rejoindront l'hers

### c) le secteur de La Malamaure orienté vers le bassin versant de la Garonne.